

Devenir locataire avec

Mayenne Habitat, Office Public de l'Habitat, vous propose près de 9 000 logements répartis sur 190 communes du département.

MAYENNE
Habitat

Effectuez votre demande de logement en ligne via le site www.mayenne-habitat.fr, onglet « Se loger en Mayenne » ou en remplissant le document papier disponible au siège et dans les 4 agences de Mayenne Habitat.

LES PLAFONDS DE RESSOURCES

L'attribution d'un logement social est soumise à des plafonds de ressources. Voici ceux applicables depuis le 1er janvier 2023, à comparer au revenu fiscal de référence de 2021 :



Catégorie de ménage	Plafonds
Une personne seule	21 878 €
Deux personnes n'ayant aucune personne à charge à l'exclusion des jeunes ménages (Couple dont la somme des âges révolus des deux conjoints le composant est au plus égal à 55 ans) OU une personne seule en situation de handicap	29 217 €
Trois personnes OU une personne seule avec une personne à charge OU jeune ménage sans personne à charge OU deux personnes dont au moins une est en situation de handicap	35 135 €
Quatre personnes OU une personne seule avec deux personnes à charge OU trois personnes dont au moins une est en situation de handicap	42 417 €
Cinq personnes OU une personne seule avec trois personnes à charge OU quatre personnes dont au moins une est en situation de handicap	49 898 €
Six personnes OU une personne seule avec quatre personnes à charge OU cinq personnes dont au moins une est en situation de handicap	56 236 €
Par personne supplémentaire	6 273 €

LES PIÈCES À JOINDRE À VOTRE DEMANDE

Pour l'instruction de votre dossier, vous devrez fournir une copie (Mayenne Habitat ne réalise pas les photocopies de ces pièces)

- ✓ de la pièce d'identité (carte d'identité recto-verso ou passeport) pour le demandeur et conjoint ou colocataire
- ✓ du titre de séjour en cours de validité pour les personnes de nationalité hors Union Européenne
- ✓ de l'avis d'imposition ou de non-imposition sur le revenu des 2 dernières années
- ✓ des 3 dernières quittances de loyer ou de l'attestation d'hébergement
- ✓ du livret de famille ou attestation de situation familiale
- ✓ d'un justificatif des 3 derniers mois de ressources mensuelles : bulletins de salaire, documents Pôle emploi, CAF, retraite...

RAPPEL IMPORTANT : Votre numéro de sécurité sociale est désormais obligatoire, ainsi que celui du co-demandeur s'il y en a un. A défaut, votre demande ne peut pas être enregistrée, ni renouvelée.

MAYENNE HABITAT

10 rue Auguste Beuneux - 53000 LAVAL

02 53 54 55 56 / contact@mayenne-habitat.fr